

Canyon du Furon – Damien Bayon



© Etienne Fabre



Kirghiz- Bruno Fromento

BULLETIN D'INFORMATION Printemps 2021



snpsc@free.fr
www.snpsc.org
06.46.00.87.13

SOMMAIRE :

▶	Edito par Emmanuel Tessanne	p.3
▶	Avril 2021 : Faisons un point sur les mesures anti-covid.....	p.5
▶	Kit de Communication.....	p.8
▶	Projet Film Canyon.....	p.9
▶	Appel à vérification de maillons rapides Peguet.....	p.9
▶	La médaille moniteur du SNPSC.....	P.10
▶	Ma progression en spéléologie et canyonisme.....	P.11
▶	Le Canyon et la spéléo à l'école.....	p.13
▶	T-shirt à l'effigie du SNPSC.....	p.15
▶	La gestion de nos pratiques pour cette saison.....	p.16

EDITO **Ne jamais baisser les bras**

Par Emmanuel Tessanne

La vie n'est pas un long fleuve tranquille...mais nous savons nager en eau vive !

Un an déjà à subir et à s'adapter, un an à tâtonner et encore à devoir se réinventer. Le bilan réalisé lors de notre assemblée générale a montré nos capacités de réactivité, adaptées et raisonnées. Toutefois, ce bilan révèle aussi les dangers qui pèsent sur nos professions.

Oui sur nos professions : en spéléologie, en canyon, en travail en hauteur, en formation, en encadrement scientifique, en éducation, en créateurs de rêves à travers la transmission de nos passions.

Alors que le retour aux inquiétudes collectives et aux limitations des possibles a lieu, il nous faut construire la suite !

Construire ce qui paraît être acquis et que nous avons tous constaté comme menacé : la liberté à pratiquer nos métiers, la liberté à accéder à nos lieux de pratique !

L'été 2020 a montré un afflux incroyable de public vers nos activités ! Quelle belle saison !?

Ce que nous savions, ressentions, est finalement un constat commun : nos lieux de pratique sont inextensibles et ont des limites !

Ces limites sont naturelles et notre impact est important.

Ces limites sont humaines, pour les riverains et pratiquants d'autres activités sur les mêmes lieux, pour nos clients, pour nous !

Nous devons être les premiers acteurs de la pérennité de nos métiers et de la liberté d'accès à ces lieux naturels où nos passions s'expriment.

Lors de notre Assemblée générale, le SNPSC a décidé de créer une commission dédiée à travailler pour la pérennité de nos professions et à la gestion des problématiques d'accès aux sites de pratique.

Le travail de cette commission vous sera régulièrement transmis.

Nos actions viseront aussi, comme nous l'avons entamé l'an dernier, à poursuivre notre communication commune autour de nos valeurs et de notre démarche professionnelle.

Nous avons à préparer la saison à venir afin de travailler le mieux possible. C'est à dire dans de bonnes conditions, agréables pour nos clients, agréables pour nous entre professionnels, mais aussi dans le respect et en accord avec les différents acteurs de terrain : propriétaires privés, communes, parcs naturels, et tous les autres pratiquants de ces lieux d'activité.

Notre syndicat travaille sa visibilité et se structure pour donner toujours une image plus professionnelle de ses adhérents.

Pour cela, vous pourrez bientôt nous contacter via des adresses syndicales spécifiques.

Travaillons ensemble à créer nos métiers de demain !

Access the inaccessible

« Access the inaccessible. Ces mots sont pour vous. Ils sont une incitation, un encouragement. Chez Petzl, ils font briller nos yeux car ils viennent de notre histoire et de nos valeurs. C'était l'état d'esprit de Fernand Petzl lorsqu'il fabriquait ses outils pour la spéléologie. Aujourd'hui, ils sont au coeur de notre approche de la verticalité et de l'éclairage. Nous nous engageons pour que ces mots soient aussi les vôtres. Quelles que soient vos aventures. Quels que soient vos rêves. »

Paul Petzl



AVRIL 2021 : Faisons un point sur les mesures anti-covid

Par Alex Faucheux

Les décisions sanitaires pour le sport sont mises à jour depuis le 3 avril 2021.

Lien : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-03-avril/>

Nota : Quelques détails changent, comme la séparation en 2 catégories des publics dits « prioritaires ».

On récapitule l'ensemble des dispositions nationales* nous concernant, suite aux dernières annonces gouvernementales :

- ▶ Le sport individuel est autorisé pour tous dans l'espace public (exclusion des sports collectifs et de contact) dans un rayon de 10km et dans le respect du couvre-feu (6h-19h), avec obligation de se munir d'un justificatif de domicile.
- ▶ Une distanciation de 2 mètres doit être observée en toute circonstance dans l'espace public, comme dans les ERP (excepté pour des personnes d'un même foyer/famille).
- ▶ Les rassemblements de plus de 6 personnes dans l'espace public sont prohibés (5+1 si encadrés).
- ▶ L'entraînement nécessaire au maintien des compétences professionnelles pour les éducateurs sportifs exerçant en environnement spécifique (*ski et ses dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique*) est autorisé sans limitation de distance et avec dérogation au couvre-feu.
- ▶ L'activité professionnelle d'encadrement sportif est autorisée dans le respect du couvre-feu (6h-19h) mais sans limitation de distance pour le professionnel (cf. autorisations des clients).

▶ *Seul l'encadrement de publics prioritaires précis autorise la dérogation au couvre-feu dans l'espace public. Il s'agit des sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, stagiaires en formation universitaire ou professionnelle.

▶ *Les publics prioritaires disposant d'une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire ne dérogent pas aux 10km, ni au couvre-feu dans l'espace public (seulement en ERP PA ou X - *structure réglementée - type SAS*).

▶ Les déplacements pour toute activité professionnelle nécessaire à la gestion de votre entreprise, du matériel, des EPI, etc... sont autorisés sans limitation de distance et avec dérogation au couvre-feu (6h-19h) si vous ne pouvez faire autrement.

Autrement dit, si vous rentrez de votre local à 2h du matin, ça peut paraître louche... N'oubliez pas l'appréciation des forces de l'ordre, susceptibles de vous contrôler !

> Pensez bien à vous munir, lors de vos déplacements professionnels, de votre carte professionnelle, d'un justificatif d'entreprise et de votre attestation dérogatoire de déplacement (cocher la ligne #1) :

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/126923/1014779/file/03-04-2021-attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf#xtor=AD-322>

> *N'hésitez pas à laisser les photocopies de ces documents en évidence dans votre véhicule.*

Pour plus d'informations et suivre les potentielles mises à jour des décisions sanitaires pour le sport, rendez-vous sur le site officiel du gouvernement :

www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19

***ATTENTION ! Des restrictions locales plus strictes peuvent s'appliquer. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre section locale ou de votre préfecture pour en savoir plus.**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

In application de l'article 4 du décret n° 2020-1210 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom :
 Date de naissance : ... / ... /
 Adresse du domicile :

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes : →

	Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général - Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation. - Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons. - Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle. - Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Santé (consultations et soins) - Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants. - Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Déménagement - Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile. - Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte (au sein de mon département*) - Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service. - Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Activité physique, de plein air, promenade (dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile) - Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie. <u>Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit - Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.

Le : ... / ... / 2021 à ... h ...
 Signature :

CROQUE MONTAGNE

Magasin de sports

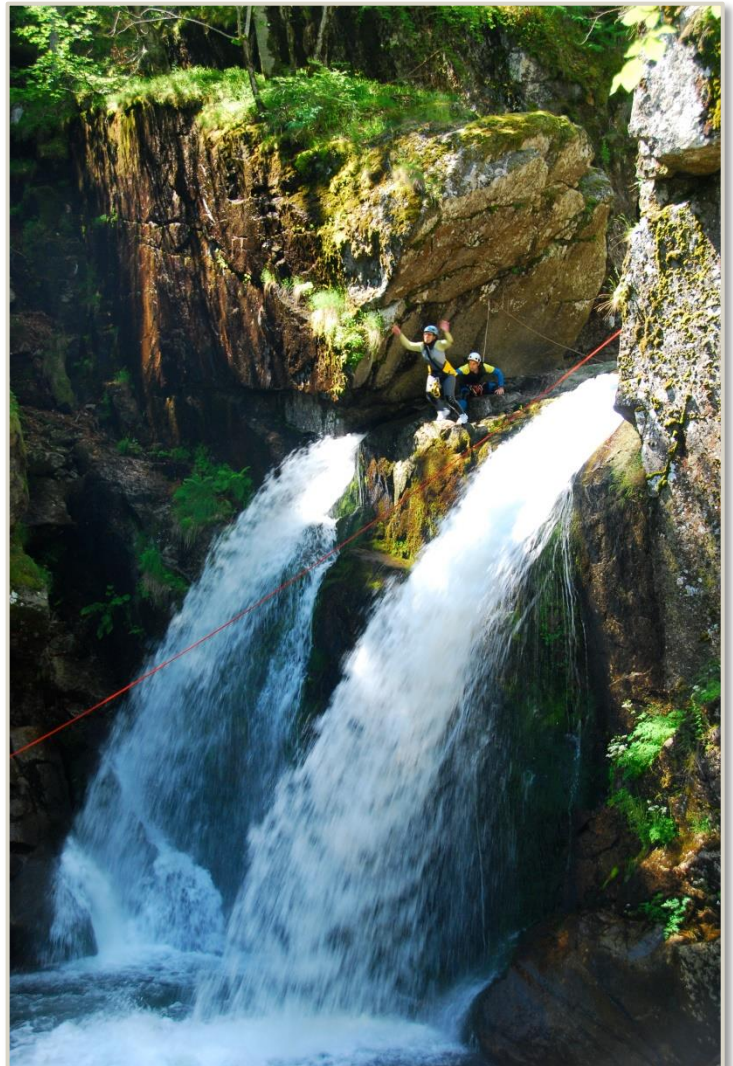
Z.A la roue

26190 ST JEAN EN ROYANS

04 75 48 26 64

Tarif préférentiel SNPSC

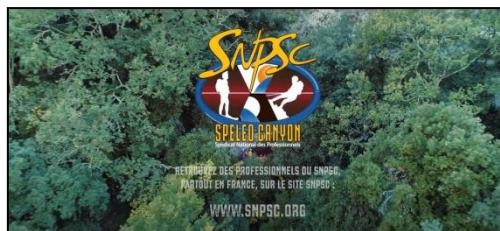
croque-montagne.fr



Crédit photos : Fabien Salles

Kit de communication du SNPSC

« Professionnel de la Spéléologie, plus qu'un métier ! Une aventure... »



Film promotionnel :

Ce court métrage est né suite à l'idée du syndicat, mais aussi et surtout grâce à la motivation et l'engagement d'un stagiaire en formation au DEJEPS «spéléologie», Benoit Paravel. Encore merci pour son travail. La vidéo est produite par l'agence NEOS Films. Celle-ci présente la spéléologie et l'encadrement professionnel de la discipline sous différents aspects et invite les spectateurs à retrouver tous les moniteurs du SNPSC sur le site : www.snpsc.org

Lien Youtube (à partager ou intégrer à votre site) :

<https://youtu.be/T7ammaUuBOQ>

Le syndicat a voté la réalisation de cette vidéo et a budgétisé sa création. Il en va de soi qu'elle appartient donc à chaque adhérent. Nous avons cependant établi au sein du bureau un plan d'action concernant sa diffusion :

1) Fichier original : Vous avez la possibilité de la télécharger afin de posséder le fichier original, en vue de diffusions et partages «physiques» (présentations clients, écrans offices de tourisme ou partenaires...)

Lien de téléchargement :

<https://drive.google.com/file/d/1hrf7cyB1ZgOel4jJS0bwJFP1sribBWx/view>

2) MAIS nous aimerions conserver une **publication commune sur les réseaux** en ligne, afin de lui assurer un maximum de viralité et d'efficacité. Si vous êtes présents sur les réseaux sociaux, une solution existe pour utiliser les publications du snpsc à votre compte sans les re-publier : le **crosspostage** (cf. section **crosspostage*** en bas de page). Pour faire simple, le crosspostage vous permet, vous et une autre page, de publier mutuellement

vos vidéos. Il n'est possible qu'entre les pages qui se sont ajoutées comme partenaires. Vous contrôlez les vidéos que vous voulez crossposter. Quand une Page crossposte vos vidéos, elle peut aussi voir les statistiques vidéo de sa propre publication.

Lien de la publication facebook du SNPSC :

<https://www.facebook.com/professionnelsspeologiecanon/videos/1042463796257902>

***Crosspostage - créer un partenariat entre votre page facebook et celle du SNPSC :**

aller sur la page facebook de votre entreprise à gauche de l'écran, sélectionnez **«paramètres»**, puis **«crosspostage»** - dans la rubrique **«ajouter une page»**, saisir l'URL de la page du SNPSC : <https://www.facebook.com/professionnelsspeologiecanon>

IMPORTANT : par précaution, cliquez sur **«envoyer un lien de demande»** pour copier et nous envoyer la notification de cette demande à l'adresse snpsc@free.fr. Après acceptation d'un administrateur, vous pourrez publier la vidéo promotionnelle du snpsc et d'autres publications comme si vous en étiez l'auteur tout en assurant la mutualisation des statistiques de popularité. Pour cela, il suffit de revenir sur votre page dans **«outil de publication»** ; **«vidéos que vous pouvez crossposter»**. Vous aurez également la possibilité de proposer certaines de vos vidéos au crosspostage de la part du syndicat. Ce qui peut parfois nous permettre de partager vos publications concernant la profession sans pour autant proposer de publicités déloyales pour les uns ou pour les autres, ce qui n'est pas notre vocation.

**Vous avez besoin d'aide, contactez
Alexandre Fauchoux : 06.50.12.68.56**

PROJET FILM CANYON

Par Yannis Rung

Le SNPSC se dote de nouveaux moyens de communication. Après la réalisation du film spéléo consultable sur la chaîne Youtube du SNPSC (<https://www.youtube.com/watch?v=T7ammaUuBOQ>), le SNPSC souhaite se dote de nouveaux moyens de communication.

Le projet est de repartir sur la même idée. C'est à dire de réaliser un film promotionnel de l'activité canyon, mais cette fois-ci en présentant l'aspect plus professionnel de notre métier. Il est important de mettre en valeur notre savoir faire et le coté sécurité de

l'activité, tout en gardant une ambiance ludique. Le format du film sera de 2 minutes.

Étant satisfaits du rendu du premier volet en spéléo, nous reconduisons notre partenariat avec la société NEOS située en Ardèche. De ce fait, le tournage se fera dans les gorges du Chassezac pour des raisons pratiques. Le tournage est prévu ce printemps les 9, 10 ou 11 juin en fonction des conditions météorologiques. Si la météo devait être exécrationnelle durant ces journées, une solution de repli est prévue avec des dates fin juin.

Si vous êtes motivés pour faire partie de l'aventure, nous recherchons des figurants pour le tournage. Prenez contact avec Yannis au 06 73 62 01 32.



Crédit photo : Stéphane Maiffret

Appel à vérification de maillons rapides Peguet

La société haut-savoyarde Peguet, très connue et réputée dans le milieu de l'accastillage et des connecteurs métalliques, vient d'émettre un appel à vérification de leurs maillons rapides en acier de 8 mm, très employés dans la construction des relais.

En effet, courant mars, au déballage d'un produit neuf (et donc jamais utilisé) ce maillon est apparu fissuré en surface. Ce cas est certes isolé, mais il s'agit d'une malfaçon au cours de la fabrication et sur laquelle Peguet est en train d'investiguer.

Le contrôle visuel est donc recommandé sur tout un lot (A19.04) fabriqué très récemment.

LA MEDAILLE MONITEUR DU SNPSC

Par Arnaud Poujade

Cette médaille, à destination des professionnels, est issue d'un constat : depuis la fin des épreuves finales du BEES, la fin de formation n'est plus mise en valeur car le ruban pédagogique du cursus du DEJEPS se déroule en continu tout au long de l'année.

Le but premier de cette médaille est donc de retrouver un moment commun pour féliciter l'ensemble des diplômés de l'année et les accueillir dans notre grande famille spéléo & canyon, celle du SNPSC. Ce moment pourrait être lors de notre Assemblée Générale.

Cette médaille moniteur, de couleur bronze patiné (ce que représente très mal l'image ci-contre...), symbolise notre besoin et envie d'appartenance à une communauté sur laquelle nous pouvons compter. Chaque médaille sera numérotée au dos et donc attirée à un seul et unique professionnel !

Elle représente les valeurs que nous partageons :

Solidarité - Respect - Qualité - Professionnalisme

La médaille moniteur sera offerte par le SNPSC aux nouveaux diplômés en spéléologie et canyoning. Mais pour maintenir l'esprit fédérateur et la cohésion qui nous rassemble, nous la proposons également à prix coutant à l'ensemble des professionnels du SNPSC déjà diplômés (BEES ou DEJEPS). **Elle est donc disponible en précommande, jusqu'au 31 mai**, au tarif estimé entre 10 et 12 €, via le lien suivant :

<https://framaforms.org/pre-commande-medaille-moniteur-snp-sc-canyon-et-speleo-1617293048>



AV
AVENTURE VERTICALE

Votre fabricant français depuis plus de 30 ans

- spéléologie
- canyoning
- escalade

www.aventureverticale.com

FABRIQUE EN FRANCE

© Thomas BOILEAU

© Jérôme ACOU

MA PROGRESSION EN SPÉLÉOLOGIE ET CANYONISME



Carnets de progression et médailles ! livrés gratuitement chez vous !

Comme vous le savez, nous disposons d'un nouvel outil pédagogique et de communication : le carnet de progression. Avec les médailles (chauve-souris et salamandre), ils forment le dispositif *Ma progression en spéléologie & canyonisme*.

Vous pouvez choisir d'utiliser :

- Les carnets de progression seuls
- Les carnets de progression & les médailles

But du dispositif :

- **La promotion de l'activité spéléo ou canyon**

Intérêt des carnets des progressions :

- **Fidélisation de la clientèle**
- **Mise en valeur du réseau de professionnel du SNPSC**
- **Communication de nos propres coordonnées**
- **Suivi pédagogique et du niveau du pratiquant**

Intérêt des médailles (chauves-souris / salamandres) :

- **Fidélisation de la clientèle**
- **Valorisation du pratiquant**

Pour rappel, les médailles que vous achetez 4 € sont à vendre à 5 €. Elles vous sont envoyées **franco de port** avec les carnets de progression qui sont à remettre avec. Vous dégagez ainsi réellement **25 % de marge** sur chaque médaille.

Les carnets de progression seuls sont vendus par lot de 50 à 0,40 € / pièce.

Les médailles + les carnets de progression sont vendus par lots de 10 à 4 € / pièce.

Vous recevrez votre commande par la poste dans la semaine après avoir envoyé votre bon de commande à snpsc@free.fr.

Un kit de communication est disponible pour ceux qui souhaitent mettre en avant ce dispositif, sur leur site web, réseau social ou flyers.

MA PROGRESSION EN SPÉLÉOLOGIE ET CANYONISME

Carnets de progression & Médailles Chauve-souris – Salamandre

BON DE COMMANDE

(Réservé aux membres du SNPSC)

Nom / Société :

Téléphone contact :

Adresse de facturation :

Adresse de livraison :

(Si différente de la facturation)

Désignation	PU	Quantité par lot	Prix du lot	Nb lot commandé	Total (€)
Spéléologie					
Carnets de progression	0,4 €	50	20 €		
1ère chauves-souris (médailles) + carnets <i>Initiation horizontale</i>	4 €	10	40 €		
2ème chauves-souris (médailles) + carnets <i>Découverte de la verticalité</i>	4 €	10	40 €		
3ème chauves-souris (médailles) + carnets <i>Début de l'autonomie</i>	4 €	10	40 €		
Canyonisme					
Carnets de progression	0,4 €	50	20 €		
1ère salamandres (médailles) + carnets <i>Initiation</i>	4 €	10	40 €		
2ème salamandres (médailles) + carnets <i>Découverte de la verticalité</i>	4 €	10	40 €		
3ème salamandres (médailles) + carnets <i>Début de l'autonomie</i>	4 €	10	40 €		
Chaque médaille doit être remise avec un carnet de progression	Frais de port				OFFERT
	TOTAL de la commande				

J'atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation du dispositif *Ma progression en spéléo / canyon* et en accepter les conditions de mise en œuvre.



Commande à envoyer au secrétariat du SNPSC

Le Rocher Rond - Hameau de Lachaup - 05250 Le Dévoluy

snpsc@free.fr

Informations : 06 46 00 87 13

Date :

Signature / tampon :

LE CANYON ET LA SPELEO A L'ECOLE

Par PB Laussac

Nous le savons tous, l'école est un lieu d'apprentissage. Lorsque des élèves viennent découvrir la spéléo ou le canyon, ils ne font pas seulement une activité physique... Ils font aussi autre chose...

Nous sommes tous convaincus que les activités spéléo ou canyon sont des supports formidables pour la transmission de connaissances, de savoirs faire et de savoir être.

Il reste que nos activités ne sont pas au top « ten » des activités les plus enseignées à l'école...

Et d'ailleurs heureusement, sinon nous serions bien embêtés...

Il n'empêche qu'une fois que les enseignants ont « goûté » à nos activités, bien souvent, ils ne peuvent plus s'en passer tellement leurs vertus sont grandes...

La section locale du SNPSC Drôme-Isère (l'APSCV) soutenue par le SNPSC et le CDS 26 a mis en place depuis 3 ans, pour le corps enseignant, une journée dédiée à la découverte du monde souterrain.

Cette sortie, découpée en 2 parties distinctes, a pour vocation de faire découvrir et de convaincre les enseignants à utiliser la spéléo comme support pédagogique dans leur enseignement scolaire.

La première partie se passe en salle : présentation de

l'activité spéléo sur le plan géographique, sur le plan institutionnel et en lien avec les disciplines scolaires. Un Powerpoint de quelques diapos permet d'avoir une vue d'ensemble de l'activité. La seconde partie se déroule sur le terrain avec la découverte d'une cavité. Cette partie, essentielle, a pour objectif de convaincre les enseignants à utiliser la spéléo comme support d'enseignement.

Il n'est pas sans dire que les premiers temps nous n'avons pas eu grand monde et qu'au fil des années de plus en plus de personnes se sont intéressées à notre activité (une dizaine de personnes au mois de septembre 2020). Le maillage de Patrice Fialon (agent de développement au CDS 26 et professionnel du SNPSC) côté Drôme, a contribué à faire venir les personnels de l'EN à la spéléo.

Côté Isère, les travaux en cours tendent à intégrer les enseignants à ce projet de découverte.

Persuadés que l'école est un des vecteurs essentiel pour faire connaître nos activités, le projet est de nouveau mis en place pour le mois de septembre 2021.

Pour toute information sur le projet, vous pouvez contacter :
PB Laussac pierre-bernard.laussac@snpsc.org ou 06.85.02.43.71
Patrice Fialon patrice.fialon@cds-26.fr ou 06.58.96.88.85



Sortie Education Nationale – PB Laussac

STOOTS

Lampes Frontales Hautes Performances

Le meilleur rapport

Poids

Puissance

Autonomie

fabrication française



stootsconcept.fr



Crédits Photos : Fabien Salles

T-SHIRT A L'EFFIGIE DU SNPSC

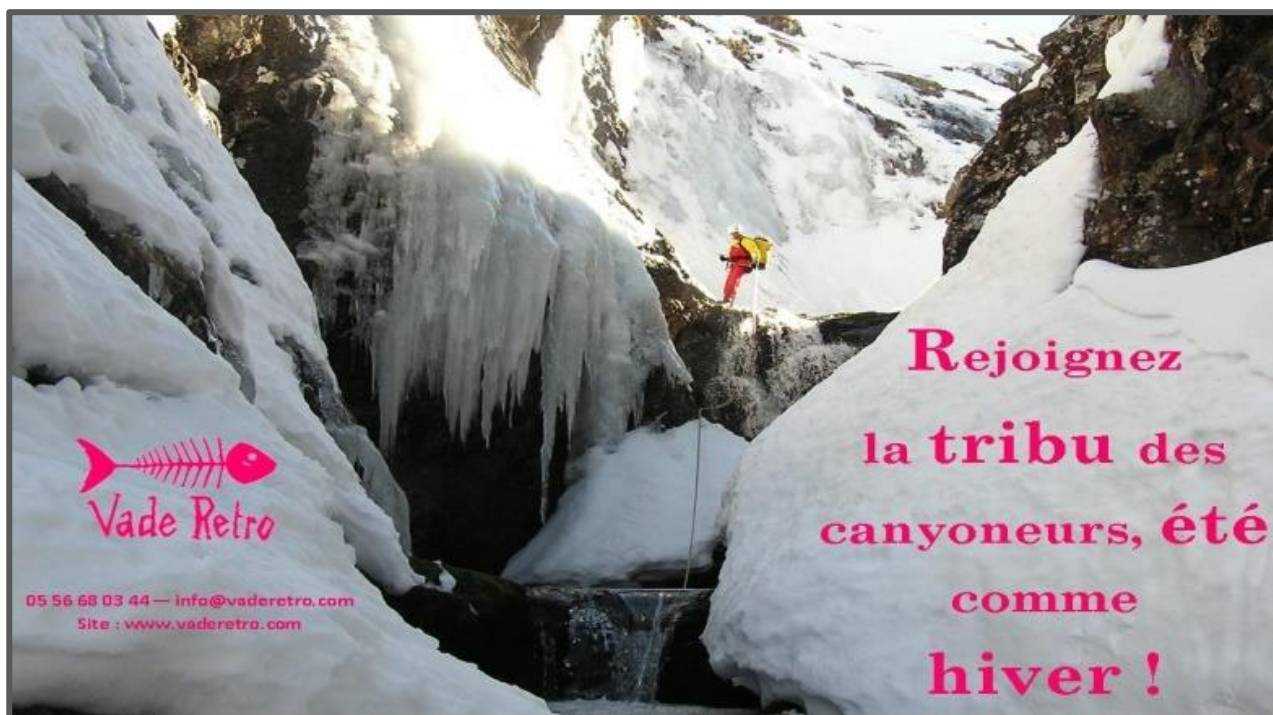
Par Anna Rey

Nous avons récemment lancé un appel aux dessinateurs du syndicat pour créer un motif de t-shirt à destination des professionnels de la spéléo et du canyon que nous sommes : un élément informel qui puisse nous rassembler et permettre de nous reconnaître.

Ne pas nous avoir donné de réponse, ne signifie pas obligatoirement que le projet ne vous intéresse pas. C'est pourquoi nous vous proposons un court formulaire, pour que nous en sachions plus sur vos attentes.

Nous vous présentons ici, un aperçu de motif tiré de la toute récente « médaille moniteur » partie en production. Nous aimerions avoir vos avis et connaître vos attentes par rapport à ce produit.

Formulaire : <https://forms.gle/gQnP3S9HU1L4G6de9>



LA GESTION DE NOS PRATIQUES POUR CETTE SAISON

Par *Lionel Aubriot*

1- La gestion de la sécurité

La saison arrive et bien que nous soyons confinés jusqu'au début du mois de mai, il est fort probable que nous fassions (encore) une bonne saison.

L'adjectif « bonne » a son importance car il sous-entend que nous allons pouvoir travailler à nos passions qui sont devenues nos métiers.

Il sous-entend également que nous devons être prudents car en 2020 sur 23 déclarations (Nota : traditionnellement c'est entre 32 et 38 dossiers qui arrivent auprès de l'assureur) que nous avons reçues, 21 concernent le canyon, 12 concernent des sauts...Et sur ces 12 sauts, 3 cas sont considérés comme des cas graves comme des tassements vertébraux par exemple...

Certes, nous pouvons toujours voir ces chiffres par le prisme de l'optimisme : sur environ 180 000 clients que nous amenons tous les ans en spéléo/canyon/via-corda (source enquête interne SNPSC 2017) cela fait peu de dossiers...Et c'est vrai, nous sommes nous professionnels du SNPSC des personnes responsables et lucides...Et en ce sens, nous sommes de « bons » élèves. Mais, ça peut être mieux encore !!!

Mais, pour en revenir aux tassements vertébraux (qui ne sont ni plus ni moins que des fractures de vertèbre), les conséquences physiques peuvent être extrêmement préoccupantes pour le client : jusqu' à 3 mois d'arrêt, être alité, des séquelles qui peuvent être à vie (mal de dos, arthroses précoces...) etc...

Pour le volet collectivité (c'est à dire nous) la note peut être salée. Chaque dossier de ce type peut se chiffrer à plusieurs milliers d'euros, (généralement nous sommes à 30 000 euros)

Des sauts/des toboggans oui !!! mais pas de n'importe quelle façon et pas avec n'importe qui !!! Les risques sont trop grands.

2- La gestion de la pratique

Cela n'aura échappé à personne, l'été dernier et nous en avons discuté ensemble à 2 reprises (lors de la visio du 14 décembre et lors de l'AG du 22 mars dernier), la fréquentation des sites a été très prisée. Prisée est un euphémisme...A partir de ce constat que faire ?

Le bureau du SNPSC, à travers un groupe de réflexion qui a été créé lors de l'AG du SNPSC du 22 mars 2021, mais aussi avec nos collègues du CPCP (Comité de pilotage du canyonisme professionnel) regroupant le SNAPEC, le SNAM et le SNGM ainsi que des organismes de formation (Creps), s'est posé une question au final très simple : comment faire pour que nos activités soient toujours pérennes dans 60 ans ?

La réponse n'est évidemment pas simple...Nous vous avons fait part de nos préoccupations dans le bulletin d'octobre 2020 (qui est consultable sur le site du SNPSC) à ce sujet. L'enjeu est d'améliorer la qualité d'accueil que nous faisons à nos clients dans le respect du travail des professionnels. Cette qualité et ce respect vont passer par un nombre équilibré de clients par groupe, par le nombre de rotations par jour qui est juste, pour que nous professionnels nous puissions travailler tout en ayant une lucidité auprès de notre clientèle. De nombreuses autres pistes sont à suivre, comme s'appuyer sur les sections locales ou les groupements locaux qui ont une expertise sur les territoires. Par deux fois (14 décembre 2020 et 22 mars 2021) nous avons échangé sur le sujet. Il nous tient à cœur de solutionner ces problèmes, pour laisser à nos prochains des activités saines.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour échanger sur cette thématique ou à me contacter :

**Lionel Aubriot : 06.82.32.26.26 ou
kathaayatraa@orange.fr**

serviceclient@guara-outdoor.com - 06 12 82 81 20

www.guara-outdoor.com

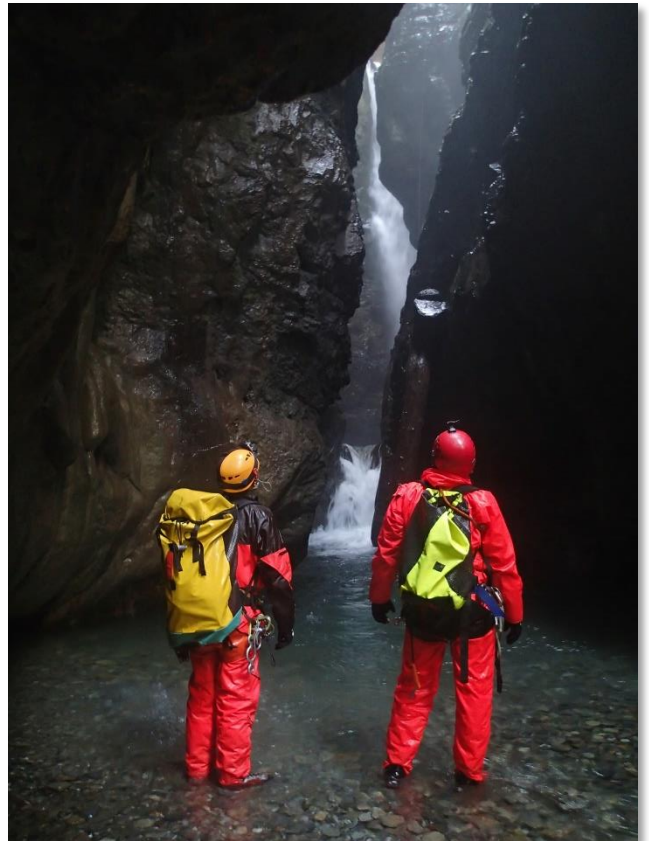


GUARA
made for adventure

100%
CANYON



© www.kathayatraa.fr



Crédit photo : Lionel Aubriot